

TABLE ALPHABETIQUE

tés doivent se rendre à la Chambre lorsque le Sergent les avertit qu'elle siege 316. On ne joint pas d'autres Membres à un Comité nommé sur un Bill 316. On n'est pas obligé de parler de bout dans un Comité 317. Comité de toute la Chambre pour préparer les principes généraux d'un Bill 318. Quels sont ceux que l'on choisit pour un Comité 319. Nombre ordinaire des Membres pour les comités 319. Nombre compétent pour procéder en comité 319. Pour ajourner 320. Ordres donnés quelquefois de faire rapport chambre tenante 320. Tout Membre de la chambre peut assister à un comité, mais il n'y opine pas 320. Manière de procéder dans les Comités 321. Comment se font les Amendements 321. Une résolution et une question passées dans un comité sont finales 322-324. On doit faire rapport de ce qui a été convenu 322. Le Président fait ordinairement le rapport 322. Les rapports se font à l'ouverture de la Chambre 322. Manière de faire rapport à la chambre 323. Les Comités ne doivent rien décider sur les droits et propriétés des sujets 324. Les résolutions des comités qui ne passent point dans la Chambre ne peuvent servir de règles ou de motifs aux cours de justice pour fonder aucun procédé 324. On peut parler plusieurs fois sur le même objet dans tous comités 325. Les comités peuvent punir ceux qui ne disent pas la vérité 361.

GRANDS COMITE'S, ils doivent avoir pour agir autant de Membres qu'il en faut pour composer la Chambre 324. Ils ont le pouvoir général de considérer tout ce qui est relatif à l'objet qui leur est référé et de présenter ses opinions à la chambre sur icelui 325. Dans les grands comités dans les petits Comités on peut parler plusieurs fois sur le même objet 325. C'est aux grands comités qu'on refere les Bills de grande importance, surtout ceux pour imposer des taxes et lever de l'argent sur le peuple 325. On nomme un Président qui s'assit à la place du Greffier et écrit les résolutions 326. S'il y a difficulté pour nommer le Président l'Orateur prend la chair et met la question 326. Le Président met les questions et décide si les *oui* ou les *non* l'emportent; au cas de conteste, il ordonne que les *oui* passent d'un côté de la chambre et les *non* de l'autre; ensuite il nomme des rapporteurs 326. Le rapport se fait comme dans la chambre, mais avec deux sa-

luts
qui
et
327
à l'
on
per
été
qu'e
rate
tous
quel
chan
tout
COMIT
nents
la re
de Ju
un d'
CHOIX
les ab
COMME
Mem
COMMI
ports,
ne pe
COMMI
ne do
COMME
Quan
doit è
306-3
cepte
à quel
COMMU
plaint
CONGE'
Diffic
CONDAN
CONFER
bres 6
de la